



Fusion de 2 comptes père art 83

Par **Pat131**, le **17/06/2021 à 13:58**

BonjourrnJ ai 2 comptes père art 83 ils sont de société differente (suite à la vente de la 1 et au profit de la 2 em avec transfert d activité) ces deux comptes ont le même contrat de gestion avec le même assureur qui m a impose la fusion des 2 comptes quand j' ai demandé la liquidation le jour de ma retraite .je voudrai savoir si les 2 sociétés ayant le même contrat de gestion sont elles liées juridiquement et sont elles considérées la même société vis a vis de mes 2 comptes PERE art 83 si c est le cas je dois avoir le choix de transférer ou pas (art 160-4) et non me l imposer .l assureur a voulu fusionner pour que je puisse pas récupérer le capital car j' avais choisi des rentes inférieures à 480 euros / an (art 83 CGI) ,de plus le choix de la rente était irrevocable et a la réception des dossiers les deux comptes devaient être clôtures par l assureur et ne pas laissé le 2 em compte ouvert pour transférer le 1 er . Je pense que l assureur veut me tromper ,me gruger pour que je ne puisse pas récupérer le capital ,merci pour votre aide.salutatipns